

SOUTIEN À NOTRE CAMARADE RAPHAËL COTTE CHEZ SAICA PAPER, ON LICENCIE LES SALARIÉS QUI RESPECTENT LES RÈGLES DE SÉCURITÉ

La direction du site a pris la décision de convoquer Monsieur Raphaël Cotte, élu de Saica Paper Champblain, le 17 décembre, en vue de le licencier car l'élu, cariste polyvalent continu, a voulu faire respecter les procédures de sécurité mises en place par la direction auprès d'un chauffeur routier d'une entreprise de transport extérieur.

Les faits : le chauffeur du camion était en train de balayer sa remorque dans une zone de circulation interdite aux piétons et au balayage et non dans la zone de balayage dédiée à cet effet.

Raphaël s'est arrêté en chariot vers lui pour lui indiquer qu'il n'était pas au bon endroit pour réaliser cette tâche.

Le chauffeur n'a pas daigné tenir compte de ce que pouvait lui dire le salarié de Saica.

Raphaël a strictement respecté les consignes de la hiérarchie en mettant quelques balles de papier devant le tracteur. Une action qui est réalisée systématiquement par l'ensemble des caristes du service quand il n'y a pas de respect des consignes par les chauffeurs, comme c'était le cas ici. Ce qui a permis d'alerter les autres caristes, qui voyant une balle au milieu

du passage savent qu'il faut faire attention car ceci indique la présence potentielle d'un piéton dans les parages.

Cette fois-ci encore, ne tenant pas compte de ce nouvel avertissement, le chauffeur du camion est sorti de la remorque sans que le cariste ne le voie et Raphaël a donc continué sa manœuvre. Le chauffeur en voulant éviter les pinces du chariot a sauté, perdu l'équilibre puis est tombé à la renverse. Sans aucune conséquence physique pour lui.

La direction du site a pris la décision scandaleuse de mettre Raphaël à pied à titre conservatoire et envisage maintenant la rupture du contrat pour faute grave ! Alors qu'il ne faisait que son travail, ainsi que de faire appliquer le respect des consignes de sécurité mises en place par cette même direction !



Merci aux camarades de faire le nécessaire pour le soutien de Raphaël Cotte. Notre camarade a 24 ans d'ancienneté, sans jamais avoir fait l'objet d'une convocation ou d'un quelconque avertissement.

LE SOUTIEN À RAPHAËL EST TOTAL SUR LE SITE DE CHAMBLEIN.

Les machines vont s'arrêter mercredi matin avant l'entretien et l'ensemble des équipes présentes seront devant le bureau de la RRH où doit se dérouler l'entretien préalable de licenciement.

La direction du site a pris la décision scandaleuse de mettre Raphaël à pied à titre conservatoire et envisage maintenant la rupture du contrat pour faute grave !